



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 15 décembre 1997 à la salle du Conseil municipal, lieu ordinaire des sessions, à 19:30 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

R 295-97

Inscription au programme de lutte contre la pauvreté

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'autoriser Raymond Gauthier, à signer pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail, pour notre projet d'aménagement du Moulin Fisk et du Trou de Fée.

ADOPTÉ

Arrivée d'André Picard à 19h45.

R 296-97

Offre de service de la CARA pour le projet d'aménagement du Moulin Fisk et du Trou de Fée

Attendu que la Corporation d'Aménagement de la Rivière l'Assomption a fait une offre de partenariat datée du 8 décembre 1997, pour l'aménagement du parc du Moulin Fisk et du Trou de Fée, le tout pour un montant de 1 100 \$;

Attendu que la municipalité a prévu à son budget 1998, une somme de 5 000 \$ pour l'aménagement du parc du Moulin Fisk et du Trou de Fée;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu d'accepter l'offre de la CARA, d'accepter de défrayer les honoraires professionnels de 1 100 \$ s'y rattachant et que les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet soient puisées à même le budget 1998.

ADOPTÉ

R 297-97

Inscription au Fonds d'intervention régionale pour le projet d'aménagement du Moulin Fisk et du Trou de Fée

Sur proposition de Gaétan Riopel-Savignac, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'autoriser Raymond Gauthier, à signer pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière dans le



No de résolution
ou annotation

R 298-97

cadre du programme de Fonds d'intervention régionale du Conseil régional de Développement Lanaudière, pour notre projet d'aménagement du Moulin Fisk et du Trou de Fée.

ADOPTÉ

Adoption d'une liste de comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que la liste de comptes au montant de 98 362.24 \$ soit adoptée et que ceux-ci soient payés

ADOPTÉ

R 299-97

Pro-maire

Sur proposition de Denis Laporte, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu que Mario Lasalle agisse comme pro-maire pour les prochains quatre (4) mois.

ADOPTÉ

R 300-97

Offre d'achat pour le terrain adjacent au parc du moulin Fisk appartenant à Jean-Yves Loyer et Paulette Chillier

Attendu la situation du terrain borné au sud par la rivière Ouareau et au nord par le chemin Rivière-Nord, par le chemin Saint-Jacques à l'est et le site du moulin Fisk à l'ouest;

Attendu que selon les règlements municipaux actuels, ce terrain ne peut être construit;

Attendu le couvert végétal, la pente du terrain, l'étroitesse de la bande riveraine, la nature du sol, les affleurements rocheux, la dangerosité de la falaise longeant la rivière Ouareau à cet endroit et l'état du terrain en friche;

Attendu que cette parcelle est protégée par la zone agricole et que la municipalité, pour en faire un espace récréo-touristique, doit obtenir de la CPTAQ, l'aliénation et l'utilisation à d'autres fins que l'agriculture;

Attendu qu'il y a possibilité d'aménagement par la municipalité d'un sentier pédestre avec des infrastructures de sécurité sur cette parcelle de terrain, dont bénéficierait la population qui fréquente le site actuel du moulin Fisk;

Attendu que cette parcelle zonée agricole d'environ 2 acres et demie est détachée et isolée du lot 216;

Attendu l'évaluation de cette parcelle boisée et laissée en friche sans possibilité de culture compte tenu des contraintes énumérées plus haut;

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac et unanimement résolu que la municipalité fasse une offre d'achat aux propriétaires Jean-Yves Loyer et Paulette Chillier pour l'acquisition de cette parcelle de terrain, le tout

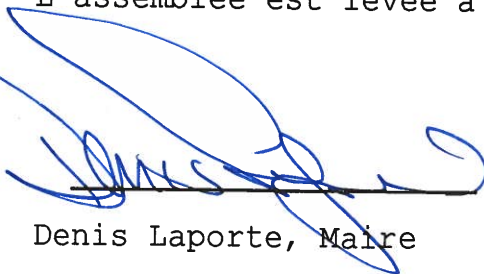


No de résolution
ou annotation

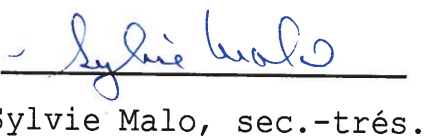
pour un montant n'excédant pas la somme sur laquelle le
Conseil s'est entendu à la présente assemblée.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 19:58 heures.



Denis Laporte, Maire



Sylvie Malo, sec.-trés.